

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 13.11.2023 / 07

LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 36
Nombre de pouvoirs : 8
Absents sans pouvoirs : 25
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécetre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME (arrivée à 18h42), Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS.
- Mr Fabrice FOUCHET, pouvoir à Mr Jean-Claude BERNARD
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Mr François GILAS
- Mme Christine MOTTÉ, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

Absents excusés :

- Mme Mireille DROUET.
- Mme Emilie PIEDNOIR.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Frédéric CANET.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mme Pauline DOLIGEZ.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Virginie LAURO.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Christophe LERNER est désigné secrétaire de séance.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

La Commune de Livarot – Pays d’Auge souhaite continuer le centre de loisirs et pendant les vacances scolaires 2023/2024 sauf pendant les vacances de Noël et ajouter le mercredi. L’accueil des enfants se fait de 3 ans à 12 ans inclus. Le règlement intérieur et le projet éducatif ont été adaptés pour l’année scolaire 2023/2024, les conditions de fonctionnement restent inchangées.

Le Conseil Municipal devra :

- accepter l’ouverture du centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires 2023/2024 sauf pendant les vacances de Noël situé à l’école des Rosiers à Livarot ;

- créer un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle 3 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 1^{er} Novembre 2023 ;
- créer sept emplois saisonniers d'animateurs contractuels (en fonction du nombre d'enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées à compter du 1^{er} Novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'ouverture du centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires 2023/2024 sauf pendant les vacances de Noël situé à l'école des Rosiers à Livarot ;
- **DECIDE** de créer un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle 3 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 1^{er} Novembre 2023 ;
- **DECIDE** de créer sept emplois saisonniers d'animateurs contractuels (en fonction du nombre d'enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées à compter du 1^{er} Novembre 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 13 Novembre 2023.



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20231113-2023-11-17-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023